

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 2 FÉVRIER.

Hier soir, les officiers de la légion espagnole se sont réunis au café Peel, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre par suite du non-paiement de l'arriéré qui leur est dû. Le colonel Shaw, président, a annoncé à l'assemblée que le comité avait, depuis la dernière réunion, fait de grands efforts pour arriver à un arrangement. M. Henderson, le secrétaire, a ajouté que M. Tounison d'Yncourt avait conseillé au comité de présenter, comme dernière ressource, une pétition au parlement. Il a été décidé que l'on attendrait 15 jours encore avant de recourir au parlement. (*Morning Post*)

— Les nouvelles du Canada disent que l'annonce de la prise de l'île de la Marine par les troupes anglaises était prématurée. Elles ne contiennent pas de détails intéressants sur le bateau à vapeur précipité dans les gouffres de la Cataracte du Niagara.

— On écrit de Buffalo, 1^{er} janvier :

« L'Attorney du district de Western New York est arrivé hier en cette ville; il s'est rendu aujourd'hui à Schlosse pour faire une enquête sur l'incendie du bateau à vapeur la *Caroline*. Le bruit court qu'on engagera les insurgés à évacuer l'île, et dans le cas où ils s'y refuseraient, il sera défendu à tout américain de leur fournir des munitions et des vivres et même de communiquer avec eux. Le colonel M'Nab a fait des réclamations auprès des autorités américaines, pour qu'elles empêchent la fourniture de subsides aux insurgés; s'il obtient ce qu'il demande, l'île de la Marine sera bientôt évacuée.

Les nouvelles de Washington portent que le président des États-Unis, M. Van Buren, se proposait d'adresser un message à la législature (conçu dans les termes les plus amicaux pour l'Angleterre), pour l'informer officiellement de l'événement arrivé à Schoss-r, qu'il attribue entièrement aux chances inévitables de la guerre.

Il paraît que le gouvernement américain tient fermement à se conserver en bonne harmonie avec l'Angleterre. La proclamation suivante a été publiée par le président au sujet des affaires du Canada :

« Ayant été informé que des fermentations dangereuses règnent sur la frontière septentrionale des États-Unis, par suite de la guerre civile qui a éclaté au Canada, j'ai donné des instructions aux officiers commandants sur cette frontière, et des avertissements ont été adressés aux gouverneurs des États voisins, afin qu'ils aient à prévenir toute intervention illégale de nos concitoyens dans la lutte qui a commencé malheureusement dans les provinces britanniques. Des informations plus récentes m'ayant fait connaître que nonobstant les proclamations des gouverneurs des États de New York et de Vermont, exhortant à s'abstenir de s'immiscer dans les affaires des peuples voisins, et nonobstant la présence d'officiers civils envoyés exprès sur les lieux pour maintenir nos concitoyens dans leurs devoirs, la fermentation au lieu de diminuer a encore augmenté, que des armes et des munitions ont été fournies aux insurgés, ayant appris enfin qu'un corps de troupes composé, en grande partie du moins, de concitoyens américains, a été organisé sur la frontière et occupe en ce moment l'île de la Marine, que ce

corps est commandé par un officier américain (1) et qu'il continue à recevoir des secours de nos concitoyens.

« Voulant que l'autorité de la loi soit maintenue, et que les traités soient respectés, moi, Martin Van Buren, j'engage vivement tous les citoyens des États-Unis, qui ont manqué à leurs devoirs, à retourner paisiblement dans leurs foyers; je préviens en outre, par la présente, que quiconque aura compromis la neutralité de ce gouvernement, en intervenant illégalement dans les affaires des provinces britanniques limitrophes, sera puni selon toute la rigueur des lois des États-Unis, qui seront strictement appliquées; il ne leur sera accordé aucune protection dans quelques difficultés où ils pourraient s'engager par la violation des lois du pays et du territoire d'une nation amie et voisine.

« Donné à Washington, le 5 janvier 1838, 62^e année de l'indépendance des États-Unis.

Signé, VAN BUREN.

FRANCE. — PARIS, LE 3 FÉVRIER.

Le ministère doit porter incessamment à la chambre une demande de crédit pour fonder des établissements définitifs dans nos possessions d'Afrique. La question y est envisagée, dit-on, sous deux points de vue. On y fait connaître d'abord quels sacrifices exigera l'occupation restreinte pour qu'elle soit fructueuse. On y représente ensuite combien il faudrait augmenter ces sacrifices pour garder avec avantage et chance de durée le beylick de Constantine. Le projet est basé, dit-on, sur un très-grand et très-important travail du maréchal Valée dont un rapport doit être annexé au projet de loi. L'un des organes du parti doctrinaire, qui paraît avoir eu quelque connaissance du plan ministériel, le critique d'avance avec amertume. Nous attendrons sa présentation.

— Il n'est plus question du tout de la conversion du 5 p. c. et l'on dit que MM. Guin et Fould ont renoncé pour le moment à présenter leur proposition après avoir pris l'avis d'un certain nombre de ses collègues. Ainsi cette grande mesure qui avait été promise solennellement il y a deux ans par le ministre lui-même et que l'on avait seulement ajourné, peut être désormais regardée comme entièrement abandonnée, quoiqu'on la dise seulement retardée jusqu'à un moment plus opportun.

Quelques personnes croient que MM. Fould et Guin n'ont pas renoncé à présenter leur proposition pendant cette session. Mais ils attendraient pour le faire jusqu'au mois de mars prochain, époque à laquelle le semestre du 5 p. c. est payé.

— Par le bâtiment à vapeur le *Cerbère*, capitaine Giraud, enseigne de vaisseau, qui a mouillé sur la rade de Toulon, le 29 janvier, on a reçu des nouvelles d'Alger jusqu'à la date du 21 janvier.

M. le gouverneur général a été prévenu dans les premiers jours du mois de la prochaine arrivée d'Abel-Kader dans la province, et vers le 10 une grande partie des troupes de la division étaient échelonnées le long de la Hamise. L'émir a, dit-on, sévèrement puni les tribus qui avaient refusé jus-

(1) Probablement le général Van Benseleer.

qu'ici de reconnaître le traité de la T. fna. Après avoir visité les Haïjoutes, il s'est dirigé avec son armée sur Coléah et Médesh; les tribus des environs de ces villes avaient déjà fait acte de soumission. Enfin Abd-el-Kader a dû reprendre la route d'Oran le 15, car nos troupes ont regagné leurs cantonnements respectifs. On a cru un moment à la rupture de la paix, ce qu'il faut attribuer aux mouvements de troupes qui ont eu lieu.

— On écrit de Toulon, le 30 janvier :

L'escadre de M. le contre-amiral Lalande ayant terminé sa mission, vient de rentrer dans votre port; elle est actuellement composée des vaisseaux de ligne *Léna*, portant le pavillon amiral, et *Algésiras*, officier du même grade. Le vaisseau le *Suffren*, qui en faisait partie, en a été détaché, et il tient en ce moment la station de Cadix. *Léna* et *Algésiras*, qui ont quitté Tunis il y a environ six semaines, sont allés d'abord vers les côtes de Maroc; ils ont touché à Tanger; ils avaient mission de reconnaître les mouvements des Marocains contre G.uta. La division Lalande a parcouru ensuite une grande partie des côtes d'Espagne et touché à Gibraltar, à Cadix, à Barcelonne et à Mahon.

Ces vaisseaux ne nous ont rien appris d'important. Quand ils ont quitté la goëlette, tout était tranquille à Tunis et aux environs de cette place, et l'opinion générale dans ces parages était que des arrangements avaient été conclus entre la France et la Turquie. La corvette la *Diligente* tenait la station.

— On lit dans la *Gazette de France* :

M. Hennequin a été chargé par 353 élèves de l'École de droit et de médecine de Paris, de déposer sur le bureau de la chambre des députés, une pétition tendant à ce que l'église Ste. Geneviève soit rendue au culte catholique.

— Un journal légitimiste annonce que le duc de Bordeaux a prodigieusement grandi depuis six mois; que dans ces derniers temps il a visité les contrées qui avoisinent le séjour de l'exil. Ce journal ajoute avec une sorte de mystère : « Bientôt il fera de plus longues excursions. »

— Le ministère ne s'est point expliqué sur ce que devenait le complot Hubert, mais voici ce que nous lisons ce soir à ce sujet dans le *Messenger* :

« On nous assure que les accusés traduits devant les assises, par suite de l'affaire de Boulogne, ne seront pas moins de six, y compris Hubert. Jusqu'à ce que le parquet se soit expliqué, nous croyons devoir taire les autres noms que l'on colporte dans le palais. »

— L'instruction de l'affaire Vidocq est terminée. M. Zangiomi a entendu les derniers témoins appelés dans cette immense procédure. Le fait annoncé ces jours derniers par plusieurs journaux relativement à un interrogatoire de six heures subi par Vidocq devant M. Legumidec, n'a rien d'exact. M. Zangiomi seul est resté chargé de l'instruction depuis qu'il lui a été transmise par M. Flury.

Il est probable que la plainte portée par Vidocq contre les agents de l'autorité qui se sont emparés de ses papiers, viendra devant les tribunaux en même temps que le procès intenté contre lui par le ministère public, et qui consisterait dans la prévention d'escroquerie, d'usure et d'usurpation de fonctions publiques. Si la chambre du conseil ne prononce

FEUILLETON.

SOUVENIRS DU TEMPS DE L'EMPIRE.

LES LENDMANS — Austerlitz.

La bataille d'Austerlitz est l'un des plus beaux monuments de gloire de Napoléon I^{er}, comme en Italie, il battit l'ennemi avec l'infériorité du nombre et par la seule force de son génie. Le matin même, lorsqu'il vit la direction que prenaient les colonnes russes : « Bon, dit-il à Lannes en se frottant les mains, je les tiens : ils l'ont-ju-temment ce que je voulais. » Ce fut à Austerlitz que l'on vit pour la première fois des cuirassiers français charger sur des batteries ennemies. Le soir de la bataille, Napoléon vint passer la nuit dans une chaumière abandonnée, située sur la route de Brunn, au point d'embranchement avec la route d'Austerlitz. Malgré son extrême fatigue, il était en même temps si satisfait de la manière dont tout le monde avait fait son devoir, qu'il fut d'une humeur singulièrement enjouée. Il ne refusait rien de ce qu'on lui demandait. Il invita à souper tous ceux qui se trouvaient là. Quand je dis souper, je veux dire qu'on s'assit à sa table, recouverte du plus beau linge damassé, pour plus de cent mille francs d'argenterie, de vermeil et de cristaux. L'assiette de porcelaine de Sèvres que chaque convive avait devant lui ne valait pas moins de soixante francs. La réussite de ses plans avait inspiré tant de joie à Napoléon qu'il débitait mille folies. Comme il avait demandé du pain et du vin de Chamberlin, on lui fit observer que le pain du pays, le seul qu'on eût, était de mauvaise farine de seigle remplie de longs morceaux de paille. « Et les soldats que mangent-ils donc ! » s'écria-t-il.

Je vous laisse à penser, lorsque les soldats apprirent que leur empereur avait mangé de leur pain, si aucun d'eux eût osé se plaindre. Ce frugal repas achevé, Napoléon fit partir son aide de camp Lebrun pour porter à Paris la nouvelle du succès de la bataille; puis, après avoir congédié tout son monde de la manière la plus aimable et avoir donné de nouveaux ordres à ses maréchaux, il s'enveloppa de son manteau bleu, s'étendit sur son banc, la tête appuyée sur son chapeau en guise d'oreiller, s'endormit et ne se réveilla que le lendemain à cinq heures du matin avec une légère courbature. Il appela lui-même l'aide-de-camp de service qui dormait sur une botte de paille placée en travers de la porte, et après lui avoir secoué légèrement l'épaule,

il lui dit : « Allons, Savary, tout le monde debout ! nous allons faire notre tournée. » Et tandis que celui-ci allait éveiller les officiers d'état-major, qui devaient accompagner l'empereur, Napoléon se mit de la chaumière pour consulter l'état du temps. Il faisait encore plus froid que la veille; le clair de lune était magnifique. Il aperçut à que qu'un pas un grenadier en faction, vieux soldat qui, sachant que les honneurs militaires ne sont dus à personne entre la retraite battue et la diane, s'était mis à l'aise, le fusil entre les jambes, et continuait en présence de l'empereur de charger tranquillement une pipe qui n'avait jamais eu de tuya.

« Dis donc ! lui cria l'empereur, ne croirait-on pas qu'il fait froid ce matin ?

— Il est sûr et certain qu'il faisait un peu plus chaud hier, reprit le grenadier en soufflant dans ses doigts, et en voulant par ces paroles faire allusion à la bataille de la veille.

— Bah ! bah ! c'est une idée que tu as !

— C'est plutôt vous qui en avez eu une fameuse hier, quand vous les avez attités dans le trou pour leur chauffer un bain à grands coups de canon.

— Tu crois donc que cela a bien fait ?

— Je crois que ça a été pour eux un détail qui leur apprendra à être poli une autre fois.

— Sire, dit Savary, qui avait rejoint l'empereur pendant ce court dialogue, qu'on n'en plaisantait, ce soldat dit la vérité; jamais votre majesté n'a été si bien inspirée; jamais sa brave armée n'a montré plus de valeur.

— Ils ont voulu la guerre, reprit Napoléon en continuant sa promenade devant la chaumière, je la leur ai donnée bonne ! Mais jusqu'au bout il nous faut la faire en braves gens. Il doit y avoir encore bien du monde sur le terrain ?

— Sire, l'armée russe a éprouvé des pertes énormes.

— Nous allons en juger, mais c'est qu'ils en erpire, ajouta Napoléon en se retournant brusquement vers le factionnaire, ces gens-là n'avaient plus qu'à nous avaler !

— Oui, oui, mais minute ! Nous nous sommes mis en travers, dit le vieux grenadier en portant les armes.

Ce bon mot fit beaucoup rire Napoléon, qui déjà avait le pied dans l'étrier pour monter à cheval et commencer une longue revue mortuaire. Il visita tout le champ de bataille. Il avait recommandé le silence à tous ceux qui l'accompagnaient afin d'entendre les plaintes des blessés qu'il

ne pouvait apercevoir. Alors il mettait pied à terre et faisait boire lui-même au blessé un verre d'eau-de-vie de la cantine qui le suivait toujours. L'escadron d'escorte n'était occupé qu'à ramasser les capotes des Russes morts pour en couvrir ceux qui n'étaient que blessés. Avant de remonter à cheval, Napoléon faisait allumer du feu près de chacun d'eux, envoyait chercher un commissaire de guerre et ne se retirait pas que celui-ci ne fût arrivé. Il laissait à ce le blessé deux hommes de son escorte, et leur enjoignait de ne pas quitter qu'il ne fût transporté à l'ambulance.

Or, le jour commençait à poindre et l'empereur regarda attentivement à droite et à gauche et crut distinguer à quelques pas un soldat mutilé qui faisait de vains efforts pour essayer de se lever. Napoléon s'approcha de lui :

« Ton nom, lui demanda-t-il avec douceur, en se penchant sur l'arçon de sa selle.

— Jabalot, dit le Parisien, sergent de voltigeurs, prévôt breveté, 4^e de ligne.

— Oui, je le reconnais; seulement je ne me rappelle plus ton nom. Monsieur l'écrit ensuite Napoléon en se retournant vers un officier de son état-major, je vous charge de veiller à ce que cet homme soit pansé sur le champ; vous me répondrez de lui.

— Laissez donc, major, reprend Jabalot soutenu dans les bras de l'officier qui avait mis pied à terre aussitôt, ce n'était pas la peine de vous déranger, je suis *fit*.

— J'espère bien que non, dit l'empereur; un Parisien ne se laisse pas abattre pour une botte qu'il n'a pas su parer à temps.

— Excusez, s'écria Jabalot en faisant un effort, touché en plein par un boulet... Il faudrait être un fameux maître d'armes, pour parer un coup de ce calibre-là.

— A toi la croix et l'épaulette à la première revue, te dis-je.

— Je manquerai à l'appel, mon empereur, dit encore Jabalot d'une voix presque étouffée; mais il n'y aura pas de déshonneur; un sergent de moins à l'effectif de la compagnie, qu'est ce que cela fait ? De l'avancement pour les collègues, et voilà tout ! Ça n'empêchera pas le 4^e de ligne de continuer à marcher *cracament*, la baïonnette au bout du fusil, et d'être toujours dans les invincibles !

Napoléon n'ajouta pas un mot et continua tristement son chemin en pressant le pas de son cheval.

Quant aux Russes, au lieu de la mort qu'ils attendaient d'après l'abus de crainte qu'on leur avait inspirée, ils trouvaient dans leurs ennemis des vainqueurs généreux; leur étonnement était tel qu'ils se pro-

Pas un non lieu, ce procès sera appelé dans un mois environ. Un grand nombre d'étrangers, parmi lesquels on cite des ambassadeurs, se sont déjà occupés du soin de se procurer ses places pour assister aux débats de cette curieuse affaire. On assure que Vidocq doit publier avant les débats un mémoire suivi d'une consultation de son avocat M^e Charles Ledru.

Le *Message* assure que la valeur totale de ce que la princesse Marie a perdu dans l'incendie de Gotha, est de 800,000 francs et que le roi a écrit à sa fille qu'il se chargeait de réparer le désastre.

Paganini ne fait guère parler de lui depuis qu'il est de retour à Paris. Ce grand artiste a bien changé depuis les jours où, jeune et dissipé, il jetait son argent aux plaisirs et son temps à des conversations oiseuses et ardentes. Tout cela a disparu et ce changement d'existence a permis à Paganini d'accumuler rapidement une grande fortune. A l'en croire, il ne tient à l'argent que comme à un ressort d'influence et parce que, dit-il, quelque talent passe bien vite. Il ne garde pour lui qu'une richesse nominative; la jouissance de sa fortune est au jeune enfant qui forme à présent toute sa société, toute sa famille. Sa vie actuelle est étroite et dure; il n'a ni maison, ni domestique autour de lui, tandis que ses intendans habitent, de son plein gré, les palais dont il est propriétaire. On se rappelle que Jules Janin lui reprocha dans le temps dans ses feuilletons, d'avoir refusé de jouer à un concert pour les pauvres de St-Etienne.

Paganini était malade à Gènes quand le *Journal des Débats* lui parvint; il lut ce journal avec un profond chagrin: « J'étais bien malade, dit-il, je n'ai rien refusé à M. Janin; j'ai refusé seulement de jouer aux Tuileries. » L'impression des reproches de M. Jules Janin fut telle sur son esprit, qu'il n'a plus joué depuis qu'au profit des pauvres.

On ne sait encore si Paganini donnera un concert, les sollicitations l'entourent, mais il refuse obstinément. Il semble que c'en est fait de ce génie qui nous a tant étonnés il y a plusieurs années. Quand il ne reste point enfermé chez lui, on le rencontre sur le boulevard se promenant avec son fils, qu'il ne quitte plus maintenant, et qu'il a déjà doté, par anticipation, de plus de 200,000 francs de rentes.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le ministère a fait publier ce soir la dépêche télégraphique qui suit :

Bayonne, 31 janvier.

Le mouvement de Basilio, du 19, n'avait pour but que d'intercepter un convoi. Il est revenu dans la province de Tolède, et le 24 il était dans les environs de Tembleque, interceptant la communication entre Ulibarri et Sanz.

Le général O'Donnell s'est battu pendant trois jours avec les carlistes du Guipuscoa, pour s'emparer d'Usarville sur l'Orrio, où il veut jeter un pont; il est resté maître le 28, et y a envoyé de l'artillerie.

Espartero était encore le 22 à Logrono. Zavala qui a été repoussé le 18 au sud de St-Martin, n'a pas fait de nouvelle tentative.

On écrit de Madrid, le 27 janvier :

Il paraît que le gouvernement français vient d'offrir quelques subsides, mais on n'en connaît encore ni la nature ni la forme; on craint toutefois qu'ils ne soient bien au-dessous des besoins que nous éprouvons; mais le gouvernement paraît y compter pour donner tous ses soins à l'armement de la nouvelle levée, et à l'organisation d'un corps d'observation qui va être réuni dans la Castille.

Le comte d'Olafia a voulu donner de nouveau sa démission hier, mais ses collègues sont parvenus à l'en empêcher, et il est probable que le cabinet continuera encore à rester dans la même situation.

On craint que la tranquillité ne soit troublée dans les provinces, et on prend aujourd'hui ici des précautions qui sembleraient indiquer les mêmes craintes. Demain, le scrutin général des élections aura lieu. (In. de Bordeaux du 2.)

PORTUGAL.

On a reçu à Londres des nouvelles de Lisbonne jusqu'à

ternoient devant l'empereur en lui tendant leurs bras défaillans, en signe de reconnaissance.

De retour à la chaumière où il avait passé la nuit, un des premiers soins de Napoléon avait été de charger un officier d'ordonnance d'aller à l'ambulance savoir des nouvelles de Jabalot. Celui-ci était revenu bientôt après.

Eh bien, monsieur, comment va-t-il?

Ah! ah! fit l'empereur en frappant plusieurs fois de sa cravache sur le pied de sa botte. Puis après un moment de silence il ajouta: Monsieur, vous irez cet après midi vous informer auprès des chefs de ce sous-officier s'il était marié, s'il avait des enfans, de la famille; vous me ferez un rapport écrit sur ces services. Le 4e de ligne sera dans deux heures cantonné à Bruun; ne l'oubliez pas.

Pendant que toute l'armée se mettait en mouvement, l'empereur remonta à cheval, et, se faisant suivre par toute la cavalerie de la garde, il prit le chemin d'Austerlitz. Il allait, comme à son ordinaire, de hauteur en hauteur et envoyait des officiers en reconnaissance partout où il ne pouvait pas aller lui-même. Arrivé dans ce bourg, il demanda à qui appartenait le château qu'il apercevait sur le coteau. « Sire, au prince de Kamnitz. — C'est bien, j'y coucherai cette nuit. Qu'on aille prévenir le concierge; car, messieurs, ajouta-t-il gaiement en s'adressant à son état major, je veux vous y traiter ce soir aux frais de l'Autriche, et un peu mieux qu'hier vous ne l'avez été aux miens. » Après s'être arrêté un moment devant le château de cet ancien ambassadeur d'Autriche et en avoir fait le tour, il poussa jusqu'à Bruun, où plusieurs divisions de l'armée se trouvaient déjà réunies; il les passa en revue immédiatement et témoigna à chacune d'elles sa satisfaction de leur brillante conduite. Arrivé devant le front d'un bataillon qui avait fléchi un moment sous l'effort d'une division de cavalerie de la garde impériale russe son visage ne rembrunit, et faisant reculer son cheval de quelques pas, tout en parcourant la ligne d'un regard irrité, il s'écria brusquement: « Soldats! qu'est devenue l'aigle que je vous avais donnée? Vous m'avez fait le serment de la défendre jusqu'à la mort! »

Un léger murmure, suivi bientôt du plus profond silence, répondit seul à cette vive interpellation; le commandant de ce bataillon sortit des rangs et s'avança la pointe de l'épée basse :

Sire, dit-il avec une sorte d'hésitation, le porte-drapeau a été tué au moment de la première charge, et ce n'est qu'après la seconde que le régiment ayant pu se former en carré, nous nous sommes aperçus de la disparition de notre aigle.

la date du 23 janvier. La *Malle de Lisbonne* du 22 contient l'article suivant :

« Nous apprenons que la Banque de Lisbonne et la Société de Commerce ont fait un appel à la Banque d'Oporto, et que ces établissemens vont offrir un emprunt au gouvernement.

« Selon le *Globe*, l'échec qu'a reçu le plan financier des ministres dans les cortès est pleinement contrebalancé par l'annonce de l'emprunt que fourniraient au gouvernement les banques du commerce.

« Ce secours viendra bien à propos, car déjà les troupes se sont fait payer d'autorité à Porto, à Gampo-Mayor et à Viseu; il a fallu pour les satisfaire lever une contribution forcée.

« Le jour de la promulgation de la constitution n'est pas encore fixé. On craint que cette solennité ne soit une occasion de trouble, les exaltés ne pouvant pardonner aux cortès d'avoir accordé le veto au pouvoir exécutif.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 FÉVRIER.

Adoptant l'avis de la cour des comptes relativement à la non applicabilité de l'arrêté du 30 juin 1831 aux instituteurs communaux, M. le ministre de l'intérieur vient de décider que le traitement d'un instituteur démissionné ou décédé ne doit être payé que jusqu'au jour de la démission ou du décès et non pour le mois entier.

M. le baron Vanden Steen fils, est nommé attaché à la légation de Belgique à Paris.

La cour d'appel, par un arrêt longuement motivé, a statué ce matin sur les contestations entre l'administration des Gallo-Russes (Bischoffsheim) et un des actionnaires. Le jugement du tribunal d'Anvers a été infirmé; l'administration a été condamnée à payer avec intérêts et dépens, à M. Kinnis, la somme de 5000 fr., montant de cinq actions.

Les répétitions du *Testament*, opéra indigène, se poursuivent activement. On espère que cet ouvrage pourra être représenté avant dix jours.

On écrit d'Arion, 3 février :

« On nous apprend que les travaux de sondage entrepris à Hollerich pour la recherche du sel gemme présentent en ce moment toutes les chances de réussite. On est parvenu depuis quelques jours à une couche de terre mélangée de sel; le sel ne se présente encore qu'en faible quantité, mais ce qui doit donner les plus grandes espérances c'est que les particules salées augmentent à mesure qu'on pénètre dans le sol. Une particularité encore qui a été observée depuis les premiers sondages c'est que les couches de terre qu'on a trouvées sont précisément les mêmes que celles qui se rencontrent dans les exploitations des salières des Vosges. »

Bruxelles, 5 février (trois heures). — La semaine s'ouvre à la bourse sous des auspices plus favorables; les affaires étaient animées, sans variations marquées dans les cours. La liquidation s'est faite avec aisance. Fonds de l'état 5 p. c. 101 3/4 A, 4 p. c. 93 3/4 P.; Société Générale titres en nom fl. 800 A; certificats au porteur émission de Paris 1700 A; Société de Mutualité 1128 75 (112 7/8) A. 1130 (113) P.; Société Civile continuation de hausse et demandée 107 50 (107 3/4) A; Banque de Belgique 1469 (146) A; Actions Réunies 1018 75 (104 7/8) A. 1050 (105) P.; Banque Foncière anciennes obligations 1020 (102) P.; nouvelles obligations 1007 50 (100 3/4) A; Canal de la Sambre à l'Oise 1080 (108) A; Hornu et Wasmes très-recherchées 1177 50 (1180) (117 3/4) 118) A; Sarrelongchamps 1300 (130) A.

Les actions du Chemin de Fer de Cologne étaient demandées et sont cotées 1097 et A.

L'actif espagnol était assez calme au cours de 48 5/8 A. (8 1/2) 6 P. au 10.

Marché des huiles et graines. — L'huile continue en hausse; les vendeurs sont retirés.

Avers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardois 8 1/2 A. 18 1/2 cours.

LIÈGE, LE 6 FÉVRIER.

Il circule, depuis quelques jours, des bruits étranges sur l'authenticité des lettres de Rubens.

On prétend, non seulement que M. Boussard s'est permis des mutilations et même des additions nombreuses, mais encore que l'œuvre, tout entière, est apocryphe.

— Et qu'avez-vous fait sans drapeau? reprend Napoléon, d'un ton sévère.

— Sire, nous sommes allés chercher ceux-ci au milieu des cuirassiers russes, pour supplier votre majesté de nous rendre un aigle en échange.

Et deux sous-officiers sortirent des rangs, portant chacun un étendard russe sur lequel brillait l'aigle noir à deux têtes. L'empereur considéra un instant ces deux trophées encore sanglans; il sembla hésiter, puis il reprit :

« Soldats; me jurez-vous qu'aucun de vous ne s'est aperçu de la perte de son aigle? »

— Nous le jurons! répond le régiment tout d'une voix.

— Me jurez-vous que vous seriez tous morts pour la reprendre si vous l'aviez su? »

— Oui! oui!

— Et vous garderez bien à l'avenir celle que je vous donnerai, car, vous le savez, un soldat qui a perdu son drapeau a tout perdu!

Des acclamations frénétiques répondirent cette fois.

— Eh bien! donc, dit l'empereur en étendant la main, je consens à recevoir ces drapeaux et à vous rendre votre aigle. Quant à vous, commandant; ajouta-t-il d'un ton moins sévère que la première fois, vous viendrez me trouver après la revue; j'ai à vous parler.

A peine cette longue inspection était elle terminée que ce chef de bataillon était en présence de l'empereur.

« Ah! ah! monsieur, je suis bien aise de vous voir, lui dit-il en lui rendant un salut et en l'attirant un peu à l'écart: c'est votre bataillon qui a failli hier? »

— Sire, les Russes nous pressaient de si près qu'il nous a été impossible d'exécuter nos feux avec ensemble.

— Tonjours des prétextes... des excuses...

— Sire, ce n'est pas ma faute si je ne suis pas tué! reprit l'officier avec une sorte d'humeur.

— Ah! commandant, que me dites vous là! vous me comprenez mal. A Dieu ne plaise que je vous fasse le reproche d'être aujourd'hui sain et sauf; au contraire, j'en suis enchanté; seulement je voulais vous rappeler que c'est à vous autres, messieurs les chefs de bataillon, à donner l'exemple, à soutenir le moral de vos soldats. Les vôtres ont eu peur.

— Sire! s'écria le brave officier en reculant de deux pas, les lèvres pâles et agitées; sire! je crois avoir fait mes preuves hier, et lorsque votre majesté me...

On dit, pour justifier cette dernière opinion : Qu'il est très-extraordinaire que les lettres de Rubens soient restées ensevelies dans le plus profond oubli, pendant deux siècles, et qu'aucun écrivain n'ait jamais parlé de la correspondance entretenue par notre grand peintre avec Réginald de Gembloux;

Que le mode par lequel M. Boussard aurait acquis la propriété de ce manuscrit, notamment par l'échange d'une édition du *Génie du Christianisme*, ressemble beaucoup à un conte fait à plaisir;

Qu'il n'est pas à supposer que le moine, possesseur de ce précieux manuscrit, ait pu en ignorer la valeur, puisque le nom et la gloire de Rubens sont très-populaires en Belgique, surtout parmi les membres du clergé;

Que ce manuscrit n'a été soumis à la vérification ni à l'examen d'aucun savant, et que M. Boussard en a toujours refusé communication à quiconque s'est présenté pour en prendre connaissance;

Qu'il n'a donc pas été possible, jusqu'à présent, de constater l'authenticité du manuscrit, et qu'on peut raisonnablement douter de son existence;

Que M. Boussard écrit très imparfaitement le français, et que son travail a été révisé par un écrivain de Bruxelles, qui, dit-on, n'aurait même pu obtenir, de l'éditeur, la faculté de voir l'original dont il était chargé de corriger la traduction;

Que cette traduction, telle qu'elle est publiée, n'est accompagnée ni d'un fac-simile de Rubens, ni du texte original de quelques-unes de ses lettres, précaution que ne négligent jamais de prendre les éditeurs consciencieux et qui comprennent leur intérêt;

Que M. Boussard aurait manifesté l'intention de brûler le manuscrit, immédiatement après la publication de son livre, et qu'un semblable acte de vandalisme serait incompréhensible de la part d'un homme qui est censé connaître la valeur de ce trésor;

Que M. Boussard, s'il était réellement possesseur des lettres de Rubens, aurait dû s'empresse, non seulement de les communiquer à quelques savans, mais encore de les exposer dans un dépôt public, à l'hôtel de ville de Bruxelles, par exemple, ou au ministère de l'intérieur.

Voilà ce qu'on dit et ce qu'on répète partout. Pour nous, il nous repugne de croire qu'un homme tel que M. Boussard, se soit livré à la honteuse spéculation qu'on lui attribue. Nous ne saurions croire qu'il ait osé commettre une profanation aussi impie que celle dont on l'accuse. Le nom de Rubens est sacré. Son génie est divin, et malheur à celui qui en serait l'objet d'un trafic immoral.

Quoiqu'il en soit, il faut que M. Boussard s'explique; il faut qu'il fasse voir le manuscrit; il faut qu'il le soumette à l'examen de quelques hommes impartiaux.

Nous invitons tous les organes de la presse à reproduire nos paroles, et à leur donner toute la publicité possible.

Le conseil communal aura bientôt à s'occuper de la nomination d'un professeur au collège de cette ville, en remplacement de M. Jeanne, décédé. Deux candidats paraissent avoir des chances presque égales de succès: ce sont MM. Lemoine et Coune. Pour faire apprécier leur mérite respectif, il ne sera pas inutile, croyons-nous, d'exposer leurs titres aux fonctions qu'ils sollicitent.

M. P. J. Lemoine, docteur en philosophie et lettres, naguères préfet des études au collège de Huy, s'est voué, depuis son adolescence, à la carrière de l'enseignement. Il a obtenu les succès les plus honorables dans tout le cours de ses études. Au collège de Liège, il a remporté les premiers prix en troisième, en poésie et en rhétorique.

On comptait cinquante élèves en rhétorique, et le nombre de ceux qui se distinguaient était si considérable que huit obtinrent des prix. Le cours de langue grecque de M. Preudhomme était l'un des plus forts de Belgique. En 1825, M. Lemoine entra au séminaire, où il obtint le 2me. prix de philosophie. La même année, il quitta le séminaire pour l'université. Bientôt il s'y fit remarquer parmi les élèves en philosophie, et devint d'une force supérieure à celle de tous ses condisciples. En 1827, il fut couronné à l'université de

— Vos soldats ont eu peur! vous dis-je, répète encore l'empereur en élevant la voix et en fixant sur le commandant des yeux étincelans. Je m'y connais, ce me semble, et il n'y a que des lâches et des menteurs qui puisent se vanter de n'avoir pas eu peur au moins une fois en leur vie. Comprenez-vous, maintenant?

Puis, se rapprochant doucement de l'officier, il avisa au collet de son habit une déchirure qui lui noircit la couleur tranchante du drap.

« Qu'est-ce que c'est que cela? lui demanda l'empereur avec un sourire plein d'intérêt, en même temps qu'il fouilla en de ses doigts dans cette déchirure; voilà une boutonnière qui n'est plus d'ordonnance aujourd'hui.

— Je ne sais... répond le commandant d'un ton d'indifférence: c'est peut-être un trou...

— Et cette épaulette? continue Napoléon toujours sur le même ton; voyez dans quel état elle est! Il vous en faut une autre, monsieur.

En effet, la moitié de l'épaulette avait été enlevée par un biscayen; il n'en restait que la torsade, à laquelle pendaient encore quelques graines d'épinard dérasées.

« Sire, peut-être est-ce une balle, répond l'officier sans avoir l'air d'attacher aucune importance à ces preuves irrécusables de son courage.

— Oui, une balle qui a fait un trou: c'est cela... Un moment, monsieur! vous êtes bien pressé, dit l'empereur avec impatience en frappant la terre du talon de sa botte; j'ai encore quelque chose à vous dire. Et furant de nouveau son doigt dans la déchirure du collet qu'il élargit encore davantage, il continue: « Ce soir, monsieur le major, après avoir assisté à l'appel et avoir fait l'inspection de vos hommes, vous irez trouver Berthier de ma part et vous lui direz de vous donner une rosette pour boucher ce trou-là. » Et Napoléon voyant que celui-ci s'attendrissait, se hâta d'ajouter: « Allons, soyons calme! Allez, et faites en sorte de ne pas vous faire tuer comme vous avez l'air tout à l'heure de m'en faire la menace, à moi votre empereur, à moi qui vous aime et vous apprécie mieux que personne. Est-ce là de la générosité?... Allez, mauvaise tête! »

Après lui avoir légèrement tiré la moustache, il lui tourna brusquement le dos, sans doute pour éviter une scène de sensibilité, comme il le disait, et rejoignant le groupe de ses maréchaux.

Liège, et obtint le grade de candidat en philosophie et lettres avec la plus grande distinction. En 1829, il fut couronné à l'université de Leyde. Les savans professeurs de cette haute école ne virent pas sans quelque surprise qu'un jeune belge, à peine âgé de 20 ans, écrivait aussi purement le latin et possédait un fonds aussi solide de connaissances. En 1831 M. Lemoine obtint le diplôme de docteur en philosophie et lettres, avec la plus grande distinction, à l'université de Louvain. Son examen fut si brillant que les professeurs le proclamèrent docteur, après trois quarts d'heure d'examen, et sans délibération.

M. Lemoine possède parfaitement le latin et l'écrit avec une pureté rare dans notre pays. Ses Mémoires couronnés en font foi. Mais il n'est pas seulement versé dans l'étude des langues anciennes, il connaît encore fort bien l'allemand et le hollandais, et peut ainsi tirer parti des trésors d'érudition qui abondent chez nos voisins. Ses vues sur l'enseignement sont droites et larges. Dès l'âge de 15 ans, il a enseigné, avec le plus grand succès, à Liège. Depuis 1825 à 1830, tant de parens l'honoraient de leur confiance, qu'il s'est vu obligé très souvent de refuser des élèves.

A l'époque de la révolution, son mérite était tellement reconnu qu'il fut nommé, par le gouvernement provisoire, professeur de logique à l'université de Liège. Cette nomination n'eut pas de suite à cause de la suppression de la faculté de philosophie. En 1832, il fut appelé à enseigner le grec et le latin au collège de Huy. Nommé préfet des études en 1837, il déploya, dans l'exercice de cette fonction, la plus louable activité, et prouva, par la publication de son programme, qu'il savait mettre en pratique les théories sur la meilleure méthode d'enseignement. Aussi tous les professeurs de cette institution rendent-ils, sous ce rapport, justice à M. Lemoine. Le conseil communal de Huy n'a eu également qu'à se louer de son zèle et de ses lumières, et plusieurs de ses élèves, n'ont point démenti les espérances de leur maître et l'attente de leurs parens.

Le concurrent de M. Lemoine, M. Conne, est candidat en sciences; il a fait de fort bonnes études au collège de Liège; il a enseigné, avec succès, pendant quatre ans, au collège de Dolhain, et depuis trois mois, il remplit, avec distinction, la suppléance à Liège.

Nous nous abstenons de toute réflexion sur les titres des candidats, il nous suffit de les avoir exposés avec impartialité et d'avoir fait connaître le mérite relatif des deux jeunes professeurs. C'est maintenant au conseil communal à remplir son devoir en choisissant le plus digne.

La cour de cassation de France vient de reconnaître le principe défendu par l'Observateur et le Politique, contre le Courrier Belge et l'Emancipation, dans une discussion récente sur l'étendue du droit de grâce, attribué au Roi. Par arrêt du 13 janvier 1838, elle a décidé que le condamné à une peine afflictive et infamante, qui a obtenu, de la clémence royale, une commutation en peine correctionnelle, ne peut déposer en justice que comme simple renseignement. C'est l'opinion qu'avait également adoptée le juge inférieur dont la sentence était déferée à l'examen de la cour supérieure. D'après l'art. 633 du code d'instruction criminelle, a-t-elle dit, dans un de ses considérans, les incapacités qui résultent de la condamnation ne cessent que par la réhabilitation judiciaire.

Il ne nous a pas été possible de donner d'une manière bien exacte, dans le dernier compte rendu du conseil communal, le résultat des divers rapports sur la quantité d'eau trouvée au Laveu; nous allons le faire:

M. Beaulieu prétend qu'on ne peut avoir que 48 hectolitres d'eau par 24 heures, et qu'en approfondissant le puits on perdrait la source, ce qui a eu lieu en Pierreuse.

M. Rémont prétend qu'en continuant les travaux, c'est-à-dire, en faisant 2 tranchées latérales de 6 mètres chacune on obtiendra 125 hectolitres en 24 heures, et voici comment il établit ses calculs:

L'affluence dans les tems secs.	80	} hect.
Par le système d'irrigation.	5	
Par les citernes.	13	
Par la source.	27	
		125

MM. Devaux, Sarton et Galant ont trouvé 49 hect. en 24 heures, et pensent qu'en approfondissant le puits on n'augmentera pas la source.

On assure que les officiers de la garde civique, dont l'organisation marche à grand pas, ont déjà pris l'uniforme, et que les sous officiers et caporaux doivent le prendre dans le courant de février. On croit que les simples gardes recevront aussi sous peu, l'ordre de s'habiller avant la fin du mois de mars.

La société anonyme des charbonnages de l'Espérance de Seraing, se propose d'établir deux nouveaux sièges d'exploitation.

La famille Demet de notre ville, propriétaire des houillères Gouley et Elise, près d'Aix-la-Chapelle, vient de faire distribuer 260 cuves de charbon aux pauvres de Wurselen.

Un nommé Pierre Romant, âgé de 23 ans, manoeuvre, né et domicilié à Beck (Limbourg), avait été arrêté il y a quatre mois sous prévention de vol de bijoux, appartenans à son chef d'atelier, alors qu'il était employé au chemin de fer. Il y a quinze jours qu'il comparait devant le tribunal correctionnel qui l'acquitta; le même individu a été arrêté de nouveau, dans la nuit de samedi à dimanche, dans une maison de débauche. Romant est inculpé, d'avoir dans l'espace de huit jours, volé trois sacs complets, appartenant à des soldats de garde aux postes de St. Léonard, d'Amerscoeur et de la Fonderie.

MILICE 1838. — Répartition du contingent.

Le contingent de la milice imposé à la province de Liège,

pour 1838, a été fixé par arrêté royal du 13 janvier, à 1097 hommes.

La députation permanente de notre conseil provincial a réparti ce contingent par canton, ainsi qu'il suit:

Ville de Liège, 173. — Canton de Herstal, 46. — D'Alleur, 40. — De Hollogne aux Pierres, 37. — De Seraing, 46. — De Louvegné, 40. — De Chênée, 39. — De Fléron, 43. — Dalhem, 45. — Total pour l'arrondissement de Liège, 509. Ville de Verviers, 56. — Canton de Battica, 39. — De Henri Chapelle, 35. — De Hodimont, 37. — D'Aubel, 30. — De Soiron, 33. — De Theux, 38. — Total de l'arrondissement de Verviers, 268. Canton de Chéron, 46. — De Seny, 40. — De Conthuin-Reppe, 34. — De Huy, 42. — De Jehay Bodegnée, 34. — Total de l'arrondissement de Huy, 196. Canton de Hannut, 38. — De Landen, 29. — De Waremme, 29. — De Momalle, 28. — Total de l'arrondissement de Waremme, 124.

Il nous paraît utile de répéter la lettre qui suit, adressée à un journal de Bruxelles:

« J'ai lu dernièrement dans votre journal que M..., allant à la chasse aux loups, s'est tué en chargeant son fusil, la poudre s'étant enflammée sans choc apparent et la capsule ayant été posée d'abord. Cette explosion a pour cause la pression de l'air par la bourre vers la poudre fulminante. C'est l'effet du brique pneumatique. Je viens de faire cette expérience, et, à la seconde épreuve, le coup est parti. Il est donc essentiel de donner de la publicité à ce grave inconvénient qui pourrait faire d'autres victimes, car la plupart des chasseurs ont la mauvaise habitude de placer les capsules avant de charger leur fusil. Je terminerai cette lettre par une remarque sur le danger de rentrer chez soi, le fusil chargé, danger d'autant plus grand, qu'il laisse plus de sécurité. Presque toujours on se contente d'enlever les capsules, et on se croit ainsi à l'abri de tout événement fâcheux: il n'en est rien cependant. Les capsules, surtout celles dites bombes cannelées, laissent après elles une faible trace blanchâtre. Le moindre choc sur le piston suffit pour faire partir le coup.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, 1er. février: « Pour accélérer l'expropriation des terrains acquis pour le chemin de fer, le ministre des finances a arrêté que l'approbation stipulée par la loi du 8 mars 1810, pourrait être donnée par les autorités administratives des districts, avant que les plans aient été soumis à l'examen et à l'approbation du ministre. En même temps la direction du chemin de fer rhénan a été officiellement informée que les négociations pour la fixation sur un pied équitable des rapports que la direction aura avec l'administration des postes se poursuivent. Avec la protection efficace que le gouvernement accorde avec tant d'empressément au chemin de fer, on ne saurait douter de la prompt exécution et du succès de cette entreprise.

— On écrit de Rome, le 10 janvier: « On se raconte que sur l'invitation de deux cours amies, deux prélats étrangers seront revêtus de la pourpre; on ne sait si leur investiture aura lieu dans le prochain consistoire. Beaucoup de Romains, inspirés probablement par les journaux étrangers, croient que l'archevêque de Cologne sera un des élus, et qu'on veut ainsi terminer les différends existans avec la cour de Prusse (G. d'Augsbourg.)

CHEMIN DE FER.

Embranchement du Limbourg.

La loi du 26 mai 1837 porte que le Limbourg sera rattaché, par un chemin de fer construit aux frais de l'Etat, au système décrété par la loi du 1er. mai 1834.

La législature a laissé au gouvernement le choix de la direction. Toutefois il a été entendu dans l'une et l'autre chambre que l'Etat ne pourrait être engagé dans une dépense de plus d'un million environ.

Quoique liée par cette réserve tacite, l'administration a néanmoins pu et dû entreprendre les études dans le sens le plus large.

Le Limbourg se présentant parallèlement au chemin de fer décrété par la loi du 1er. mai 1831 peut y être rattaché par trois embranchemens en quelque sorte perpendiculaires.

Ces trois embranchemens se dirigeraient sur le chemin de fer.

L'un par St. Trond.
L'autre par Tongres.
Le troisième par la vallée de la Meuse.

Chacun de ces embranchemens doit nécessairement avoir pour partisans les populations qu'il touche ou qu'il avoisine. Ayant reçu de la législature l'autorisation de faire dans le Limbourg, non des chemins de fer, mais un chemin de fer évalué à 1 million environ, le gouvernement a été amené à examiner une question de préférence et de priorité.

Le rapport présenté par M. l'inspecteur Vifquain et M. l'ingénieur Groetaers, sous la date du 10 janvier, renferme une étude complète des embranchemens au moyen desquels le Limbourg pourrait être rattaché au chemin de fer de l'Etat; les auteurs de ce rapport concluent à ce que la priorité soit accordée à l'embranchement de St. Trond.

Le conseil des ponts et chaussées auquel ce rapport a été soumis, s'est prononcé à l'unanimité dans le même sens, par son rapport du 29 janvier.

Ces conclusions ont été adoptées par M. le ministre des travaux publics. (Moniteur.)

UN SUICIDE A SEIZE ANS.

Samedi dernier, un élève du collège de Bar-le-Duc, le jeune Mathelot, de Bonnet, s'est tué en se tirant un coup de pistolet au cœur. Au bruit de la détonation, M. le principal est accouru, mais hélas, il n'était plus temps, l'infortuné avait cessé de vivre. D'après divers renseignemens recueillis, et quelques lettres qu'il a écrites avant sa cruelle déterminacion,

quoique cet élève ne fut âgé que de seize ans, une passion amoureuse dont il redoutait les suites l'a décidé à mettre à exécution ses projets de suicide.

Voici la copie de deux lettres écrites par le jeune Mathelot; la première est adressée à une demoiselle Hermance Moulins, la seconde est pour ses parens:

« Ma bonne Hermance,
« Avant de vous faire connaître le motif qui m'engage à vous écrire, permettez moi de vous tutoyer, afin de mieux vous faire connaître combien votre personne m'est attachée.

« Ah! certainement oui, ma douce Hermance, comme j'avais pour toi un amour sincère! Non seulement la bonté, mais aussi la douceur, ton air bon et affable m'engageait vivement à m'attacher à toi d'une manière inséparable.

« J'avais juré de n'être qu'à toi ou à personne, et sois persuadée que j'aurais tenu ma parole; car je viens de me faire mourir pour remplir mon serment. Je te le répète encore, je n'aurais été qu'à toi ou à personne, tu peux croire que jamais tu ne seras plus aimée que tu l'as été de moi.

« Adieu, chère, adieu, ma chère Hermance, pour toujours.
« Signé, A. M. »

« Bar-le-Duc, le 25 janvier 1838.

« Chers parens,
« C'est pour la dernière fois que je vous donne de mes nouvelles; il y a déjà longtemps que j'ai pensé à faire ce que j'ai enfin exécuté aujourd'hui. Comme je le pense, j'emporte avec moi votre amour, et c'est beaucoup lorsqu'on meurt sans être maudit de ses parens.

« Vous allez penser peut-être que je suis malade à ne plus pouvoir en revenir, mais du tout, ce n'est pas cela; je me suis suicidé, et pour une cause que personne, excepté une, ne connaîtra bien.

« Peut-être vous ferai-je quelque peine, j'en suis très fâché; mais quand vous seriez pour me regretter, je vous engage à laisser des regrets qui ne serviraient en rien à améliorer le sort que j'éprouve maintenant. Je préfère mourir maintenant parce qu'assurément je vous aurais causé plus tard des désagrémens, parce que je n'étais pas d'un caractère à me laisser mener.

« Adieu, mes bons et même trop bons parens, je ne vous reverrai plus.

« Je ne suis plus en vie en ce moment.

« Votre fils, qui aura un éternel souvenir des bontés que vous avez eues pour lui.
Signé Achille Mathelot. »

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 2 FEVRIER.

Mariages 9, savoir: Entre Jean Nicolas Libert, tisserand, en Bèche, et Marguerite Pigeon, journalier, même rue. — Henri Joseph Janar, cultivateur à Ans et Glain, et Marie Anne Decheune, cultivatrice, rue Hocheporte. — Simon Jacques Baron, terlanier, faubourg Ste Marguerite, et Jeanne Marguerite Larrigon, blanchisseuse, même faubourg. — Jean Joseph Legros, serrurier, faubourg St-Gilles, veuf de A. Cath. Seguin, et Philippine Henriette Dambremont. — Gilles Joseph Joz, journalier à Tilly, et Anne Baufort, journalière, faub. St-Léonard. — François Massart, tailleur, derrière le Palais, et Marie Thérèse Baaham, sans profession, même rue. — Albert Joseph Wilmet, menuisier, rue des Carmes, et Marie Rosalie Gerondal, blanchisseuse, rue des Croisiers. — Pierre Rosa, brossier, rue des Ecoilers, et Marie Marguerite Dedouard, sans profession, Entre-deux-Ponts. — Henri Heenden, graveur, faub. Ste-Marguerite, veuf de J. L. Massin, et Marie Joseph Henriette Massin, sans profession, même faubourg.

Du 3. — Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 6 hommes, 4 femme, savoir: L. Corvisier, âgé de 69 ans, journalier, rue Venta, époux de M. Moreau. — G. L. Perrier, âgé de 66, menuisier, faubourg d'Amerscoeur, époux de A. Simonis. — L. Larmoyer, âgé de 43 ans, menuisier, rue Pierreuse, veuf de M. T. Mercenier. — J. Lamotte, âgé de 31 ans, alongeur, derrière les Potiers, célibataire. — J. P. Debrassinne, âgé de 24 ans, portefaix, rue Agimut, célibataire. — J. P. J. Deganby, âgé de 18 ans, journalier, faubourg St. Léonard, célibataire. — M. Pyrard, âgé de 61 ans, couturière, mont St. Martin.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mardi, 6 février, abonnement suspendu, par extraordinaire, Grande SOIREE NAPOLITAINE, composée d'UN GRAND CONCERT, de SCENES COMIQUES, par MM. Paul Canut et Mortreuil; suivies d'une GRANDE TOMBOLA, composée de 12 lots (Voir les affiches.) La soirée sera terminée par un GRAND BAL PARE, qui sera ouvert par le Pas de Polichinelle vampire. La salle et le grand foyer seront décorés et éclairés comme aux spectacles gala. On entrera au parquet par deux portes latérales du parterre.

Prix des places au bureau avec un seul coupon de tombola:	
Premières, parquet, galeries.	fr. 5
Premières secondes.	» 4
Secondes.	» 3
Amphithéâtre sans coupon.	» 1

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez PERET, rue Sainte-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

A VENDRE UN TOUR de 7 pieds à tourner bois et fer. S'adresser rue de la Casquette, 799 bis.

On DEMANDE un VOYAGEUR INTELLIGENT, très bien au courant de la partie des vins et liquides. S'adresser rue St. Jean Baptiste, n° 735. 183

LES PALPITATIONS DE COEUR,

Oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labélonie. Dépôt à Liège, chez M. Delcour Froidbise; à Namur, chez M. Jourdan; à Mons, chez M. Putsage; à Sedan, chez M. Bourguignon Noël; à Charleville, chez M. Cassan Brady, tous pharmaciens.

A LOUER pour le premier Mars prochain, Une BELLE MAISON de CAMPAGNE, avec cour, jardin et bosquet, située au Laveu. S'adresser à M. FORGEUR, avoué, rue d'Amay.

AVIS.

Il sera procédé le 15 FEVRIER courant, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION de la fourniture des CHEVAUX pour les régiments des cuirassiers, des guides, la cavalerie légère et l'artillerie à cheval.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, sont déposés à la 2me. division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 5 février 1838.

ASSURANCE CONTRE INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,
ÉTABLIE A LIÈGE.

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES
CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 144

VENTE D'IMMEUBLES

LE LUNDI 26 FEVRIER 1838,

Dix heures du matin,

il sera procédé,

En la demeure de M. Jean Joseph Ancion, aubergiste à Prayon, commune de Forêt, par devant M. le juge de paix du canton de Fléron, et par le ministère de M^e VARLET, notaire à BEYNE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES BIENS

CI APRÈS DÉSIGNÉS,

SITUÉS A LA BROUCK, COMMUNE DE FORÊT,

A PROXIMITÉ DE LA ROUTE DE LA VESDRE ET DU CHEMIN DE FER.

Savoir :

1er. lot. — 1. UN BATIMENT servant à une BRASSERIE en pleine activité, avec caves et attiraux servant à son exploitation.

2. Et UN GRAND BATIMENT à 2 étages appelé Brahy, servant à une habitation et à faire la drège, avec l'écurie à côté, séparés de la brasserie par un chemin; le tout exploité par M. Ransy Ancion.

2me. lot. — LE QUART D'UNE USINE A CANONS, activée par un des meilleurs coups d'eau de la Vesdre.

3me. lot. — UNE PIÈCE DE TERRE appelée la Froie, contenant 104 ares 61 centiares (un bonnier 4 verges grandes), traversée par le chemin de la campagne et aboutissant à la rivière.

4me. lot. — UNE PRAIRIE dite de la Vieille Ferme, contenant 43 ares 58 centiares (10 verges), tenant au chemin, à MM. Ransy et D'samorys.

5me. lot. — Une PIÈCE DE BOIS, TERRE et TRIEUX, sise Dessous-Masta, contenant 91 ares 03 centiares (un bonnier une verge), tenant à MM. Boulanger, Vandermaesen et D'samorys.

6me. lot. — 44 ares 90 centiares (10 verges grand. 6 pet.), faisant le cinquième du bois dit des Chateaux, tenant à la V^e Orval, à MM. Vandermaesen, Ransy et Boulanger.

7me. lot. — Une MAISON avec vestibule, cave, cour et 6 are 54 centiares (1 1/2 verge) de jardin légumier.

8me. lot. — Une AUTRE MAISON, contigue à la précédente, et aussi 6 ares 54 centiares de jardin.

9me. lot. — Un DEUXIÈME QUART DE L'USINE A CANONS, mentionnée au 2me. lot.

On peut voir le cahier des charges à Liège, rue de la Wache, N. 664, ou en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres de propriété. 172

LE POLITIQUE

Programme du GRAND CONCERT SUISSE, qui sera donné le jeudi 8 février 1838, dans la salle de la Société d'Emulation, à 6 1/2 heures précises, par les deux jeunes Suissesses, Albertine et Cecile VANAZ, dans lequel elles feront entendre, avec accompagnement de piano et de flûte, les plus jolis airs nationaux, principalement les airs célèbres de l'Oberland Bernois.

Première partie.

1. Musique instrumentale.
2. Le départ pour Les Alpes, ranz des vaches favori de la vallée de Lantibrannen.
3. Les charmes de la vie casanière, romance des Alpes du Simmenthal.
4. Musique instrumentale.
5. Le célèbre ancien ranz des vaches de l'Emmenthal.

Deuxième partie.

6. Musique instrumentale.
7. Les Chamois, chant des Alpes favori du Voralberg.
8. Musique instrumentale.
9. Le bonheur du Suisse, ranz des vaches favori d'Interlaken.
10. Les plaisirs du Vacher, air favori de la belle Batelière de Brienz.

PRIX D'ENTRÉE : 2 FRANCS.

Prix de souscription pour un cavalier et une dame : 3 fr. On peut se procurer d'avance des billets de souscription, chez le concierge de la Société d'Emulation, et chez les sœurs VANAZ, à l'hôtel du Petit Pavillon Anglais, où l'on peut aussi se procurer leurs airs favoris avec accompagnement de piano ou de guitare, comme aussi arrangés pour piano seul ou flûte.

LA SALLE SERA BIEN CHAUFFÉE.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES

d'alun, houille, manganèse,
SOUFFRE, PLOMB,

PYRITES OU TERRES PIRITEUSES,
GALAMINE

ET TOUTES ESPÈCES DE SULFATES MÉTALLIQUES.

AINSI QUE TOUS AUTRES MINÉRAIS,

GISANTS

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

2059 HECTARES 68 ARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE

VIERSET-BARSE, MARCHIN,

VYLE ET THAROULE ET RAMELOT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 17 octobre 1837, sous le n° 1616 du répertoire particulier, M. le comte François Joseph Charles Marie de Mercy Argenteau, domicilié à Vierset-Barse, a demandé la concession de mines d'alun, houille, manganèse, soufre, plomb, pyrites ou terres pyriteuses, galamine et toutes espèces de sulfates métalliques, ainsi que tous autres minerais, gisant sous des terrains d'une étendue superficielle de deux mille cinquante-neuf hectares soixante-huit ares, dépendant des communes de Vierset-Barse, Marchin, Vyle et Tharoule et Ramelot, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD-OUEST,

partant de l'endroit où le ruisseau de Wave traverse le chemin de la Belle-Maison au Fourneau, par une ligne droite, longue de trois mille sept cents mètres, tirée sur la jonction du chemin de Hoy à Strée, conduisant au lieu dit la Sarte.

AU NORD-EST,

de ce point, suivant dans toutes leurs sinuosités les limites qui séparent la commune de Vierset-Barse de celles de Tilhange et de Strée, jusqu'à la rencontre du chemin dit Tigos des Oueux.

AU SUD-EST,

de là par une ligne droite, longue de mille trois cent quarante mètres, se terminant à l'angle nord-ouest du bois de Danstein, appartenant à M. le baron de Warzee de Ramelot, et de ce point, retournant vers sud-est, en suivant dans toutes ses sinuosités la ligne séparatoire entre les communes de Vierset-Barse et Ramelot, jusqu'à la rencontre du Bayin dit de Rond-Fond, et retournant vers sud, en suivant le ravin et ensuite le ruisseau de St. Pierre jusqu'à son embouchure dans le Hoyoux.

AU SUD-OUEST,

de ce point, par une ligne droite, longue de cinq mille cent dix mètres, finissant à l'endroit où le ruisseau de Wave traverse le chemin de la Belle-Maison au Fourneau, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains enclavés dans cette demande un centième des minerais bruts qu'il extraira, ou telle autre indemnité qui pourra leur être attribués par la loi ou le conseil des mines.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1830,
ET 2 MAI 1837.

Arrêté :

1° Les collèges des bourgmestre et échevins de Liège Huy, Vierset-Barse, Marchin, Vyle et Tharoule et Ramelot, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office de vant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges précités.

En séance à Liège, le 2 février 1838.

Présents : MM. Boussemart, remplaçant Monsieur le gouverneur président, Delfosse, Scroneux, Hubart, Gouvy, Lhommeux et F. N. J. Warzee greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier de la province de Liège,

F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

LONDRES, LE 2 FEVRIER.

3 ^e p. consolidés	91 7/8	Espagne. Cortés	49 1/4
Bel. m. 1832 C.D.	102 1/2	Dilérées	7 1/4
Holl. Dette active	53 1/8	Passives	4 3/8
Portugais, 5 p. c.	28 1/2	Russie	..
Id. 3 p. c.	18 1/4	Bésil. Emp. 1834	75 1/2

ANVERS, LE 5 FEVRIER

ANVERS. Det. activ.	101 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	93
Det. différ.	48 1/4	STAT. RO. Lev. 1832	101 1/8
Emp. de 48 mill.	101 7/8	A. An. 1834	99 1/8
HOLL. Dette active	..		
Rente remboursab.	99 1/2		
AUTRICHE. Métalli.	106 3/8		
Lots de fl. 100.	290 1/2	A. Amst., c. jours.	pair.
de fl. 250.	430 1/2	Rotterd., idem	pair.
de fl. 500.	728 1/2	A. Paris, idem	118 av.
Poloc. Lots fl. 300.	118 1/2	2 mois.	518 0/0 p.
de fl. 100.	137 1/2	Lond. p. Estr. c. j.	40 1/4
BRÉSIL. E. à L. 1834	72 1/2	2 mois.	..
ESPAG. Emp. 1834	18 3/4	3 mois.	35 1/2
D. dif. 1834	..	3 mois.	35 5/8
Dit. p. 1834	4 1/2	Bruxelles et Gand	118 1/2
Dette diff.	..		

CHANGES.

BRUXELLES, LE 5 FEVRIER

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette active 2 1/2	S. d'Ogrée
Emp. Botsch	A. S. Sars-Louch
Fin cour.	Che de fer
1836, 4 p. c.	S. de Venues
Fin cour.	Bat. à V. Adv.
E. de la ville 1832	S. St. Léona
HOLL. Dette active	S. Chatelin
Rente domaniale	S. Verrieres
AUTRICHE. Métall.	A. Ecl. gaz. rés.
115 3/4	A. S. Raffinerie
ESPAG. Falconnet	A. Verr. Charl.
18 5/8	Expl. l'Espér.
ESPAG. Dette act.	Des Brasseries
Fin cour.	Librairie H.
pr. 4 m. d. l.	Typogr. W.
différée 1836	Fabr. de fer
1835	Fabr. de fer
dette passive	A. Aut. ind.
PORT. Dona Maria	G. de Bruges
BRÉSIL 1824	H. F. Monc.
ROME. 1834	Libr. Meine
101 1/4	S. act. réun.
	S. de Fleu.
	Eclair. Steen.
	Librairie Se.
	Fab. Pianos
	H. F. Borin
	Hoyoux
	Fabr. de pap.
	Lits de fer
	CHEMINS DE FER.
	De Par. à St Ger.
	à V. r. d.
	riv. g.
	De Muhl. à Th.
	Cologne
	Luxembourg

PLACE D'ANVERS, LE 5 FEVRIER.

Café — On a traité aujourd'hui environ 600 balles Brésil dans les prix de 20 1/4 à 27 cents. Rien de marquant n'a été fait dans les autres sortes.

Riz — Les riz continuent à être assez vivement recherchés. On a écoulé aujourd'hui environ 600 balles Caroline anglaise de 15 à 15 1/4 et traité de spéculation 500 balles Bengale à prix inconnus.

Sucres — Aucune affaire marquante n'a été citée aujourd'hui en sucre brut. Environ 10,000 kilog. lumps et pains mélangés ont été appliqués pour l'exportation. Le sirom se maintient à 35 escilins par 100 livres.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 5 FEVRIER 1838

Froment, l'hectolitre	15 3/4
Seigle	12 1/2

Imprimerie de J.-Ete. Nossert, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.